

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2138

concernant l'avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 98.8 du *Règlement général*;

ATTENDU les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations à utiliser par l'Université du Québec en Outaouais pour la présentation des projets de maintien des actifs, de renouvellement du parc mobilier, des projets en ressources informationnelles et de sécurité de l'information 2022-2023;

ATTENDU la présentation et les explications de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice afin que le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2022-2023 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Réaménagement	601 000 \$
• Rénovation	<u>2 425 000 \$</u>
	3 026 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	75 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	294 000 \$
• Sécurité de l'information	<u>81 000 \$</u>
	<u>3 476 000 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2139

concernant l'avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue en visioconférence, le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'Université du Québec* : « Exercice des pouvoirs à l'égard de l'Université et des établissements - Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 98.8 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2022-2023 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2022-2023 (annexe 4);

ATTENDU le format de présentation exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (annexe 2);

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2022-2023 (annexes 1 et 2) ainsi que les renseignements complémentaires (annexe 2) soient déposés au conseil d'administration pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2140

concernant l'avis à la rectrice concernant la liste des projets à financer par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser et des réserves avec les disponibilités budgétaires au fonds d'investissement en 2022-2023;

ATTENDU la présentation et les explications de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la rectrice afin que la liste des projets planifiés à financer par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023 soit déposée au conseil d'administration pour adoption, ainsi que les réserves pour les projets futurs, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Réaménagement	593 900 \$
• Rénovation	1 771 577 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>352 648 \$</u>
	2 718 125 \$
• Renouvellement du parc mobilier	313 592 \$
• Projets en ressources informationnelles	577 555 \$
• Sécurité de l'information	<u>246 135 \$</u>
	3 855 407 \$
• Entente bilatérale – Gouvernement fédéral	<u>392 250 \$</u>
	4 247 657 \$
Réserves requises pour les projets futurs	
• Réaménagement	2 875 272 \$
• Rénovation	<u>10 013 000 \$</u>
	12 888 272 \$
Total engagé	<u>17 135 929 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2141

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 40 et 42a) de la Loi sur l'Université du Québec (annexe 1);

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi (annexe 2);

ATTENDU le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction (annexe 3);

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 310 000 \$ (sans taxes);

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais peut, par l'entremise du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

ATTENDU du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

D'AUTORISER le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et l'internationalisation au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2142

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 40 et 42a) de la Loi sur l'Université du Québec (annexe 1);

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi (annexe 2);

ATTENDU le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction de l'UQO (annexe 3);

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 240 000 \$ (sans taxes);

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais est membre du Réseau canadien de documentation (RCDR) pour la recherche, un partenariat d'universités canadiennes qui a pour objet l'expansion du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada;

ATTENDU que le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) fait l'acquisition de licences de ressources électroniques à grande échelle en vue de bâtir une infrastructure de connaissance et une capacité de recherche dans les universités canadiennes;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais peut, par l'entremise du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

D'AUTORISER le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2143

concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et thermopompes

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 7 février 2022 et le 25 février 2022;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Barette Bernard Énerflamme Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et thermopompes au montant maximal de trois cent mille dollars (300 000 \$) avant taxes pour une période d'une durée ne pouvant excéder trente-six (36) mois à l'entreprise Barette Bernard Énerflamme Inc.

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2144

concernant la révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* adoptée par la résolution 375-CA-5670;

ATTENDU l'article 12 de ladite politique prévoyant que le comité exécutif révisé, minimalement, chaque deux (2) ans les allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la politique;

ATTENDU que les taux de remboursement proposés à la politique correspondent autant que possible aux conditions du marché et respectent les comparables;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE MAINTENIR les allocations et tarifs prévus à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* tels quels

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2145

concernant la modification du *Protocole de l'Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais* (ARUQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'existence de l'Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais (ARUQO) dont la mission consiste à représenter l'ensemble des personnes retraitées de l'Université;

ATTENDU la reconnaissance, par l'Université, de l'ARUQO comme étant le seul organisme représentant l'ensemble des personnes retraitées;

ATTENDU la demande de l'ARUQO de modifier l'alinéa 5.1 afin que l'Université verse annuellement la somme de cinq cents dollars (500 \$);

ATTENDU la réponse favorable de la rectrice à la suite de la demande faite par l'ARUQO;

ATTENDU le projet de la modification du protocole (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation de la rectrice.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications du *Protocole d'entente entre l'Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais* et l'Université;

D'AUTORISER la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources à signer ledit protocole pour l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2146

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction et agente de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une ou d'un secrétaire de direction et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Hafida Saadallah à titre de secrétaire de direction et agente de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Hafida Saadallah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2147

concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Jocelyne Andrée Kouakou à titre d'agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Jocelyne Andrée Kouakou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2148

concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Pascale Charette à titre d'agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Pascale Charette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2149

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Housseina Kalif Aden à titre de secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Housseina Kalif Aden.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2150

concernant l'engagement d'une auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme.

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la création (résolution : 437-CA-6708) du poste d'une ou d'un auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Maude Desrochers à titre d'auxiliaire d'enseignement (superviseure clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Maude Desrochers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2151

concernant l'engagement d'un technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau.

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une technicienne ou d'un technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M. Patrick Lafontaine à titre de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M. Patrick Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2152

concernant l'engagement d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau.

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une ou d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage externe dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M. Abdallah Ali à titre de responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M. Abdallah Ali.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 455-CX-2153

concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 455^e réunion tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de M^{me} Euphrasie Ndiokubwayo à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 avril 2022;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de M^{me} Euphrasie Ndiokubwayo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale